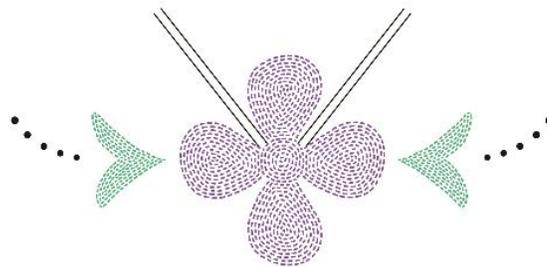


National Inquiry into
Missing and Murdered
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale
sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées
Processus de collecte de la vérité
Première partie - Audiences publiques
Siniktarvik Hotel and Conference Centre - Salle A/B
Rankin Inlet (Nunavut)**



TRADUCTION

**Le mardi 20 février 2018
Audience publique Volume No. 46 (b)**

**Micah Arreak et Jeannie Arreak-Qullualik, concernant
Ningiuq Tungaaluk, Deborah Evaluarjuk, Reepa
Arreak, Vivian Sula Enuaraq, Alexandra Degrasse et
Alyah Degrasse**

**Entendue par la commissaire Qajaq Robinson
Conseillère de la Commission Lillian Lundrigan**

INTERNATIONAL REPORTING INC.
41-5450, chemin Canotek, Ottawa (Ontario) K1J 9G2
Courriel : info@irri.net – Téléphone : 613-748-6043 – Télécopieur : 613-748-8246

II
COMPARUTIONS

Assemblée des Premières Nations

N'a pas comparu

Gouvernement du Canada

Donna Keats (conseillère juridique)
Anne McConville
(conseillère juridique)

Gouvernement du Nunavut

Alexandre Blondin
(conseiller juridique)

Pauktuutit Inuit Women of Canada, Saturviit Inuit Women's Association of Nunavik, AnânauKatiget Tumingit Regional Inuit Women's Association Inc., Ottawa Inuit Children's Centre et Manitoba Inuit Association

Beth Symes (conseillère juridique)
Rebecca Kudloo (représentante)

III

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Volume public 46 (b)	1
20 février 2018	
Témoins : Micah Arreak et Jeannie Arreak-Qullualik concernant Ningiuq Tungaaluk, Deborah Evaluarjuk, Reepa Arreak, Vivian Sula Enuaraq, Alexandra Degrasse et Aliyah Degrasse	
Entendue par la commissaire Qajaq Robinson	
Conseillère de la Commission : Lillian Lundrigan	
Greffière : Trudy Mckinnon	
Registraire : Bryan Zandberg	

IV

LISTE DES PIÈCES

N°	DESCRIPTION	PAGE
Témoins : Micah Arreak et Jeannie Arreak-Qullualik Pièces (code : P01P11P0103)		
1	Dossier contenant 12 images numériques affichées pendant le témoignage public de Micah Arreak et Jeannie Arreak-Qullualik.	25

Rankin Inlet (Nunavut)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

--- La séance débute le mardi 20 février 2018 à 15 h 20

M. BRYAN ZANDBERG : Bon après-midi, Micah.
Jurez-vous que le témoignage que vous présenterez sera la
vérité, toute la vérité et rien que la vérité, que Dieu
vous soit en aide?

MME MICAH ARREAK : Je le jure.

M. BRYAN ZANDBERG : Merci.

INTERPRÈTE DE MME LILLIAN LUNDRIGAN :

(s'exprime en inuktitut) Merci, Micah, d'être ici et d'être
en mesure de nous faire entendre votre déclaration. Les
choses dont vous voulez parler aujourd'hui... pouvez-vous
nous dire de quoi il s'agit? Votre grand-mère, Reepa;
Deborah; votre fille et vos petits-enfants; c'est d'eux que
vous voulez parler?

INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK : *(s'exprime
en inuktitut)* Au début, je dois dire que je suis née et
qu'on m'a donné le A51772. Nous, les Inuits nés avant 1970,
on nous attribuait des chiffres. Et j'ai un nombre, c'est
le A51772. Je suis née à Talurjuaq. Mon père a été un
constable spécial pendant plus de 20 ans dans l'Extrême-
Arctique. Et tous les deux ans, parce qu'il était un
constable spécial, il devait déménager dans une autre
collectivité. Pour cette raison, trois d'entre nous sont
nés dans une région, puis nous avons déménagé à Iglulik. Et

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 quand nous avons déménagé là, Deborah, dont je vais parler,
2 était ma plus jeune sœur. Elle a été adoptée à Iglulik par
3 Mark Evaluarjuk.

4 Ma plus jeune sœur, Deborah Evaluarjuk, je
5 vais parler brièvement d'elle. Pour commencer, je vais
6 parler de ma grand-mère, la mère de ma mère, Tungaaluk.
7 Elle s'appelait Martha Tungaaluk, mais la mère de ma mère,
8 avant ma naissance, a été envoyée dans le Sud à cause de la
9 tuberculose, dans un sanatorium. Elle est décédée là-bas et
10 elle a été enterrée à Winnipeg.

11 Nous n'avons pas pu la trouver pendant
12 longtemps et elle n'est jamais revenue à la maison. Elle
13 était colocataire avec mon autre grand-mère, Lekea
14 (transcription phonétique) Panapakachuk (transcription
15 phonétique). Cependant, ma grand-mère, la mère de ma mère,
16 est allée à Winnipeg et elle a été enterrée à Winnipeg. Et
17 ils ne nous en ont jamais informés, seulement quand les
18 navires sont arrivés, nous avons obtenu cette information.
19 Il a fallu un certain temps avant que nous soyons informés
20 de son décès.

21 Et je n'ai pas vu la tombe de Martha
22 Tungaaluk; je ne l'ai jamais vue. Mais ma mère racontait
23 des histoires à son sujet. Lorsque ma mère était en vie,
24 elle voulait que nous trouvions son corps, et je l'ai
25 trouvé. Cependant, il se trouve à Winnipeg, et ils ont été

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 déplacés à Moose Jaw; de Moose Jaw et enterrés à Winnipeg
2 sur des terres indiennes. Et nous avons entendu différentes
3 histoires. Je n'ai pas vu le lieu de sépulture par
4 moi-même.

5 Ma mère a pu descendre, mais elle est tombée
6 malade du cancer, alors elle ne pouvait plus descendre. Ses
7 plus jeunes sœurs sont allées voir la tombe. Mais
8 aujourd'hui, je le ressens parce qu'elle était ma grand-
9 mère, même si je ne l'ai jamais vue. Mais elle est partie
10 pour un traitement contre la tuberculose. J'en ressens la
11 douleur. Je me demandais comment elle a été traitée.

12 Par le passé, lorsqu'ils étaient envoyés,
13 certains d'entre eux étaient envoyés dans l'Ouest ou à
14 Nunatil (transcription phonétique) au Labrador. Et on les
15 envoyait plutôt là-bas. Certains d'entre eux rentraient
16 jusqu'en Extrême-Arctique, mais j'entends de temps en
17 temps, parce que j'ai été à la WWIWIG, quand j'entends, je
18 ressens encore de la douleur.

19 Les médecins, parce qu'ils n'ont pas été
20 bien traités par les médecins. Et quand j'entends ça, ou
21 les tombes, ils étaient tout simplement empilés dans une
22 tombe. Alors quand nous sommes allés voir sa tombe, nous
23 sommes allés dans un autre secteur. Ce sont des chiffres.
24 Il s'agissait de tous les numéros A5. Mais leur cimetière,
25 il n'y a pas de marques sur plusieurs d'entre eux.

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 Et c'est une source de douleur pour beaucoup
2 d'Inuits aujourd'hui. Je sais qu'ils étaient des ancêtres.
3 Quelque chose que je voulais aborder.

4 Beaucoup d'entre nous, les Inuits, à une
5 autre époque, ont été mal traités. Et nous nous en
6 ressentons encore aujourd'hui. J'ai fini de parler à son
7 sujet.

8 Quand ma mère pleurait et qu'on lui
9 demandait pourquoi elle se sentait ainsi, elle faisait
10 semblant de ne pas pleurer. Sa mère lui manque.

11 Lorsque cela est passé à la télévision, dans
12 les années 1990, quand les médias en ont parlé, nous avons
13 finalement trouvé son corps. Nous ne voulions pas que son
14 corps revienne.

15 Notre façon de penser était que selon le
16 savoir traditionnel inuit, les personnes qui sont enterrées
17 ne doivent pas être déterrées du sol parce que leur maladie
18 pourrait être contagieuse. C'est pour cette raison que la
19 famille voulait qu'elle reste enterrée à Winnipeg. Au
20 moins, nous savons où se trouve sa tombe. Nous nous sommes
21 sentis un peu plus détendus quand nous l'avons trouvée.
22 J'ai terminé pour cette partie.

23 Et Reepa, plus récemment, est décédée à
24 Iqaluit. Nous savons qu'elle a été assassinée. Cependant,
25 ils ont diagnostiqué qu'elle s'était suicidée. Voici sa

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 photo là-haut. C'est notre oncle, Pijamanik (transcription
2 phonétique); c'est sa fille à Iqaluit, en 2006, je crois, à
3 cette époque. Lorsque nous essayons d'oublier certaines
4 choses, nous oublions certains détails de l'époque, surtout
5 lorsque des choses se sont produites.

6 Mon père a été le constable pendant de
7 nombreuses années. Il enquêtait sur les suicides et les
8 meurtres. Il savait qu'elle ne s'était pas suicidée.
9 Cependant, la police d'Iqaluit a dit qu'elle s'était
10 suicidée. C'est quelque chose qui nous fait mal, c'est
11 toute notre famille qui le ressent. Je la connais, mon
12 cousin Pijamanik est pasteur depuis de nombreuses,
13 nombreuses années, et il dit qu'elle est maintenant avec
14 Dieu. Tous ceux qui sont assassinés vont directement au
15 Ciel, et nous en sommes restés là.

16 Mais nous ressentons la douleur de sa perte
17 au sein de notre famille. Je sais que vous ne pouvez pas
18 oublier leur anniversaire et qu'ils ont des noms. Vers 2006
19 ou 2007, ils ont dit qu'elle s'était suicidée. Cependant,
20 elle suivait une formation en informatique au Collège de
21 l'Arctique. Elle avait un appartement, elle était heureuse,
22 et ils ont dit qu'elle s'était suicidée, même si elle
23 aimait son séjour là-bas.

24 Ils l'ont trouvée dans son appartement à
25 genoux, dans la douche. Parce qu'elle était grande. Avec un

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 lacet... quelqu'un l'a attaché autour de son cou, et elle
2 s'est agenouillée dans la douche, et elle était attachée.
3 Et c'est ainsi qu'ils l'ont trouvée. C'était attaché à la
4 pomme de douche, puis au cou. Quand nous avons vu ça, le
5 nœud autour de son cou, il y avait une ligne ici... il y
6 avait deux lignes; il semblait, mon père a dit qu'il
7 semblait qu'elle avait été frappée d'abord, puis étouffée.
8 Il y avait deux lignes distinctes sur son cou.

9 Nous savions que son petit ami l'avait tuée.
10 Et son autre botte n'avait plus de lacet. Ils n'ont même
11 jamais considéré cela. Et beaucoup de gens ont été traités
12 de cette façon. Ils disent qu'ils se sont suicidés alors
13 qu'ils ne se sont pas suicidés. Parce qu'ils ne font pas
14 une enquête en bonne et due forme. Ceux pour qui ils ont
15 dit qu'ils s'étaient suicidés, ils doivent rouvrir les
16 enquêtes. Pas pour les exhumer, mais pour faire une
17 nouvelle enquête et modifier le résultat.

18 Et ma plus jeune sœur, Deborah Evaluarjuk,
19 est décédée l'année dernière. Lorsque nous étions à
20 St. John's pour une réunion et que je passais par Ottawa,
21 j'allais la voir. J'allais aller la voir en revenant, et
22 c'était la dernière fois que je l'ai vue. Je savais qu'elle
23 ne pouvait jamais être heureuse. Je ne savais pas que
24 c'était la dernière fois que l'allais la voir en vie.

25 Comme je l'ai mentionné, elle a été adoptée.

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 La famille biologique, nous n'avions pas notre mot à dire,
2 parce que c'était la coutume chez nous en tant qu'Inuits...
3 nous n'incinérions pas nos morts. Ce n'est pas notre
4 culture. Après trois jours, ils l'ont incinérée. Nous
5 n'étions pas contents de ça. Lorsqu'un Inuit décède dans le
6 Sud, il ne doit pas être incinéré. Certains d'entre eux,
7 lorsqu'ils sont mal traités, essaient de se débarrasser des
8 preuves et de les incinérer.

9 Ils ne devraient pas incinérer les Inuits,
10 ce n'est pas dans notre culture de faire ça. Je sais que
11 les gens qui vont mourir à l'avenir ne devraient pas être
12 incinérés immédiatement. Pas tant qu'ils enquêtent sur ce
13 qui s'est passé. Qu'ils soient adoptés ou non, il faudrait
14 poser la question aux membres de la famille, et pas
15 seulement aux membres de la famille qui l'ont adoptée, mais
16 aussi aux membres de la famille biologique.

17 Et lorsqu'ils décèdent dans le Sud, s'ils
18 viennent du Nord, parce qu'ils ont payé leurs impôts dès le
19 début, nous payons nos impôts. Et quand ils décèdent dans
20 le Sud, je me demande comment nous pouvons les faire venir
21 pour les enterrer dans leur collectivité d'origine.

22 Les membres de la famille qui ont perdu leur
23 famille finissent par payer et cela crée des difficultés.
24 C'est un problème auquel nous devons nous attaquer. Deborah
25 était ma jeune sœur. Elle est décédée l'an dernier en

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 revenant de St. John's. Nous avons eu une cérémonie
2 commémorative pour elle, puis nous l'avons envoyée à
3 Iglulik et l'avons enterrée là-bas.

4 De plus, ma fille; pendant longtemps,
5 quelque chose que nous avons planifié... je me suis sentie
6 détendue. Pendant de nombreuses, nombreuses années, je
7 voulais en parler. Mais cela m'a aidé, je tiens à vous
8 remercier. Vous sembliez savoir à l'avance, déjà... mon
9 système de soutien et je peux parler librement.

10 Je tiens à présenter mes excuses du fait que
11 certaines personnes ne le seront pas. Certains auront de la
12 difficulté à s'exprimer. Mais moi, je suis consciente de ce
13 qui se passe et je peux en parler. C'est plus facile pour
14 moi maintenant.

15 Ma fille. En 2011, le 7 juin, elle est
16 décédée. Je l'ai nommée Vivian, mais elle ne voulait pas
17 être Vivian. C'était une personne très gentille. On nous a
18 dit que s'ils ont une courte vie, ils seront très gentils.
19 Seuls les bons meurent jeunes. C'était une personne très
20 gentille, très accueillante.

21 Et elle était sage-femme. Cependant,
22 lorsqu'elle était sage-femme, elle est décédée alors
23 qu'elle travaillait au centre correctionnel de Baffin. Elle
24 avait un emploi temporaire là-bas. Elle, beaucoup d'entre
25 nous, les Inuits, ne se soucient pas vraiment de l'argent,

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 mais nous cherchons à connaître la vérité. Nous devons
2 chercher la vérité.

3 Ma fille. Je sais que beaucoup de gens me
4 l'ont dit lorsqu'elle est décédée à Iqaluit. Je viens
5 d'Iglulik, c'est là où j'habitais à l'époque. Je l'ai
6 entendu sur l'ordinateur, sur Facebook. On lui a dit
7 « Repose en paix ». Je sais que beaucoup de gens me
8 connaissent à Iqaluit, que j'y ai des amis et de la
9 famille. Et les gens qui vivaient autour d'elle ont
10 commencé à m'appeler à Iglulik. Parce que c'était une
11 urgence, « il y a une ambulance et des choses à l'extérieur
12 de la maison de votre fille ». Ces deux personnes ne
13 voulaient pas me dire leur nom. C'étaient ses voisins.

14 Quand ils m'ont dit ça, j'ai essayé
15 d'appeler chez elle... il y a sa photo derrière vous. Elle
16 est allée au refuge pendant deux mois, à Apex... mais elle
17 est retournée là où elle a été tuée.

18 Merci. Alors, j'ai essayé d'appeler à
19 quelques reprises et personne ne répondait à la maison.
20 J'ai vérifié sa page Facebook. Ça disait « Repose en
21 paix », et j'étais complètement seule. Je ne pouvais même
22 pas pleurer. C'est son vrai père, Apitai Inok
23 (transcription phonétique). Quand elle avait 18 mois, nous
24 nous sommes séparés, et il a eu une autre épouse,
25 Meka Hamanuk (transcription phonétique). La GRC à Iqaluit,

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 Meka et Micah est presque pareille; Meka, ils pensaient que
2 c'était moi. Ils ont d'abord informé les gens de
3 Pond Inlet. Et la GRC ne nous l'a même pas dit quand
4 j'habitais à Iglulik.

5 Et d'autres personnes à Pond Inlet, quand
6 ils en ont entendu parler, ma famille... nous allions avoir
7 une réunion. On dirait que tout était déjà en place. Ils
8 étaient tous à la maison parce que nous allions avoir une
9 réunion. J'ai reçu un appel téléphonique de ma famille de
10 Joshua et Uppa (transcription phonétique) à Pond Inlet. Ils
11 avaient prié pour moi. J'ai commencé à pleurer. J'ai pu
12 pleurer à ce moment-là, pendant deux heures je crois.

13 Je faisais des allers-retours au téléphone,
14 je me rendais aux toilettes, je ne savais pas quoi faire.
15 Que dois-je faire, que dois-je faire? Parce que c'était
16 tellement surprenant. Lorsque j'ai entendu, la GRC, j'ai
17 appelé à Iglulik, et ils n'en avaient même pas informé la
18 GRC à Iglulik. Ils ont dû aller vérifier, savoir ce qui
19 s'est passé, si c'était vrai ou non. Alors ils ont commencé
20 à rire.

21 Lorsqu'ils sont allés chercher l'information
22 le lendemain, ils sont venus chez moi. Ils sont venus me
23 présenter des excuses. Ils m'ont dit qu'ils avaient fait
24 une erreur de ne pas m'en avoir informé, en tant que mère.
25 C'est quelque chose qui a été très douloureux à l'époque.

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 Beaucoup de gens à Iglulik m'ont appuyée.
2 J'ai déjà travaillé au hameau. Ils ont pu acheter notre
3 billet d'avion d'Iglulik à Pond Inlet pour tous les membres
4 de la famille. Je leur en suis très reconnaissante. Et les
5 Aînés là-bas et mes amis à Iglulik sont venus nous visiter
6 comme le font les Inuits. Je leur en suis très
7 reconnaissante. Ils avaient l'habitude de me dire, « Vous
8 allez être capable de sourire un de ces jours. » Je ne
9 pouvais pas les croire. Je pensais que je n'aurais plus
10 jamais de bonheur dans ma vie. Cela doit changer.

11 Dans le Nord, la GRC, ne les laissez pas
12 être ceux qui communiquent aux Inuits. Ils ne connaissent
13 pas la culture inuite. La police a besoin d'une personne
14 responsable de la communication ou encore du hameau pour
15 informer les familles.

16 Je suis d'accord d'avoir une personne
17 responsable de la communication. Même si c'est un Blanc,
18 tant qu'ils peuvent parler la langue, ce serait bon, pourvu
19 qu'ils soient ceux qui informent les familles. Au cours des
20 deux dernières années, ils ont dû déménager dans une autre
21 collectivité et ils ne parlent pas la langue. Ni qui sont
22 les membres de la famille, ils ne connaissent pas les
23 liens.

24 Là est le problème. Nous voyons cela depuis
25 de nombreuses, nombreuses années. Nous devons régler cette

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 situation.

2 Les Aînés m'ont dit, je suis très
3 reconnaissante envers eux... ils ont dit que je serais
4 capable de sourire à nouveau. Il semble que oui, parce
5 qu'ils sont passés à travers. Et je le fais en ce moment.
6 Et ils ont dit que je vais pouvoir me relever, que ce soit
7 de quelqu'un de près ou de loin, ils peuvent m'aider à me
8 lever. J'ai entendu parler de personnes qui ont vécu des
9 situations semblables où leurs frères et sœurs ou leurs
10 enfants ont été assassinés. Je le crois. Et j'ai découvert
11 que je ne suis pas seule, je ne suis pas la seule à vivre
12 ça. Il y a beaucoup d'autres personnes qui vivent la même
13 chose.

14 Nous n'étions pas censés le voir, mais le
15 père et moi-même, on nous a donnés... on nous a dit de
16 fournir un échantillon de sang. Et quand nous sommes allés
17 à Pond Inlet, la GRC a ri de moi. Je ne voulais pas être
18 seule pendant qu'ils me prélevaient du sang. « Vous ne
19 pouvez pas donner un peu de sang quand vous êtes seule? »

20 Ma sœur aînée, Uppa, je lui ai demandé de
21 m'accompagner. Par la suite, c'était drôle, parce qu'à
22 notre arrivée, je lui ai dit de se dépêcher. Je suis allée
23 la chercher en camion. Nous y sommes allées alors qu'elle
24 n'était pas tout à fait habillée correctement. Elle avait
25 simplement son pyjama. Elle a ri d'elle-même, parce que

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 lorsque nous traversons une période difficile, en tant
2 qu'Inuit, parfois, nous voulons simplement rire. Elle est
3 comme ça.

4 Je sais que c'est la façon dont les anges
5 nous aident. Vous pouvez le sentir quand on prie pour vous.
6 Ils ont prié pour nous, les membres de notre famille au
7 Nunavut, parce qu'elle était ici. Elle a grandi ici, à
8 Rankin. Elle a fréquenté l'école ici. Beaucoup de gens à
9 Rankin la connaissent. Beaucoup de camarades de classe
10 connaissent Nicky. Ils étaient de très bons amis.

11 Je sais que beaucoup de gens m'ont parlé des
12 histoires qu'ils avaient au sujet de son accueil en tant
13 que sage-femme et de toutes les personnes qu'elle a aidées
14 à venir dans ce monde. Je n'ai pas d'autres commentaires,
15 je vais en rester là.

16 **INTERPRÈTE DE MME LILLIAN LUNDRIGAN :**

17 Lorsque nous avons parlé plus tôt, nous avons posé une
18 question au sujet du processus de notification qui était en
19 place. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

20 **INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK :** Je disais
21 que les noms de Meka et de Micah sont presque identiques,
22 alors il y a eu confusion quant à savoir qui était Meka et
23 qui était Micah. Il y avait donc de la confusion dans les
24 processus de notification qui étaient en place à l'époque.
25 Et donc, bien sûr, c'est ma fille.

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 Les membres de ma famille n'ont pas senti
2 qu'il était dans leur intérêt de parler en mon nom en tant
3 que mère de l'enfant, et ils ne voulaient pas être
4 interviewés par les médias avec leurs questions. Au début,
5 je ne souhaitais pas être interviewée moi-même, mais l'une
6 des questions était la suivante : « Les Arreak appuient-ils
7 le meurtre, alors? Parce que vous ne répondrez pas? »

8 C'était une des questions posées. Et on m'a
9 aussi dit que si je ne donnais pas d'entrevues, j'appuyais
10 la violence, les meurtres et les circonstances entourant ce
11 qui est arrivé aux femmes. C'est l'un des problèmes que
12 j'ai eus avec les médias et leur enquête sur quelque chose
13 de si douloureux. On dit qu'il y a cinq étapes à suivre
14 lorsqu'une personne fait un deuil. Le choc a fait partie de
15 mon expérience.

16 Par la suite, j'ai fait une entrevue avec
17 les médias. J'ai demandé aux médias de respecter la culture
18 inuite, c'est-à-dire de donner à la personne en deuil qui a
19 subi la perte trois jours avant d'entrer en contact pour
20 des entrevues ou pour répondre à des questions. Je peux
21 citer beaucoup d'autres exemples qui touchent les femmes
22 inuites, mais je ne vais pas en parler maintenant.

23 **INTERPRÈTE DE MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Je
24 vous remercie, Micah. Je demanderai ensuite à Qajaq
25 Robinson de continuer.

Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)

1 INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ

2 ROBINSON : (*s'exprime en Inuktitut*). Souhaitez-vous
3 également parler de vos petits-enfants?

4 INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK : Oui.

5 Lorsque nous perdons quelqu'un que nous aimons, notre
6 mémoire s'en ressent, mais ça s'améliore au fur et à mesure
7 que je surmonte le deuil et que j'en laisse un peu derrière
8 moi, ma mémoire semble s'améliorer.

9 La petite Alexandra avait sept ans; voici sa
10 photo. On nous a dit qu'elle n'avait pas de tête. Elle
11 avait été retirée. La seule chose qui me rassure, c'est que
12 j'espère qu'ils n'ont pas eu de mal ou n'ont pas ressenti
13 de douleur. Je ne voulais pas penser au traumatisme et à la
14 douleur qu'ils ont vécus. Ces douleurs, par-dessus tout.

15 On a dit que c'était le cas, que son
16 partenaire ou son enfant essayait de protéger sa mère
17 contre les mauvais traitements et la violence. Par
18 conséquent, elle est morte. Nous avons un nom d'enfant au
19 cœur défectueux qui porte son nom. Et c'est ce que nous
20 avons fait pour son anniversaire, c'est le jour de la
21 Saint-Valentin.

22 C'est donc très difficile à oublier. Je
23 m'améliore, mais les souvenirs viennent et partent. Je me
24 rappelle même la nourriture qu'elle aimait. Ils nous
25 ramènent des souvenirs pendant un certain temps. Oui.

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 Mais comme je l'ai dit plus tôt, le
2 processus de deuil comporte cinq étapes. Certains d'entre
3 nous ont tendance à pleurer et à mal s'en sortir. Certains
4 d'entre nous deviennent stoïques et ne peuvent ni faire le
5 deuil ni pleurer. Il y a parfois ces différences dans ce
6 que vivent les êtres humains. Et une partie de cela se
7 traduira par des processus de guérison plus longs qui sont
8 nécessaires si nous ne pleurons pas. Si nous pouvons
9 pleurer, mais d'un autre côté, rappelez-vous aussi que si
10 vous ne pouvez pas pleurer, vous ne pouvez pas vous forcer
11 à pleurer.

12 Quand mon père est mort, je ne pouvais pas
13 pleurer. J'étais la seule à offrir de l'aide pour les
14 services médicaux. Cela a pris beaucoup de temps avant que
15 je puisse pleurer la mort de mon père.

16 **INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ**

17 **ROBINSON** : J'ai une question. Vous venez de dire que Sula
18 avait été au refuge pour femmes. Pourriez-vous élaborer un
19 peu plus sur les circonstances à l'époque?

20 **INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK** : Elle s'est
21 installée au refuge pour femmes pendant deux mois au
22 printemps. Elle avait essayé de revenir la veille. Mais
23 nous ne comprenons pas vraiment ce qui posait problème.
24 Peut-être est-ce parce qu'elle vivait à Iqaluit plutôt qu'à
25 Apex, l'endroit où se trouve le refuge pour femmes. Je

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 vivais à Iglulik au moment où ça s'est produit. Nous avons
2 également reçu beaucoup d'aide de notre famille et de nos
3 amis à Iqaluit.

4 Mais au fur et à mesure que ça s'est
5 développé, je tiens à remercier les gens qui m'ont appuyée
6 pendant mon épreuve. Notre expérience a été telle que
7 d'autres avant nous l'ont vécue. Les Aînés et les gens qui
8 nous ont appuyés ont parlé de leurs propres expériences, et
9 cela nous a donné beaucoup de force.

INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ

10 **ROBINSON** : Au printemps, lorsqu'elle s'est rendue au refuge
11 pour femmes, était-ce en raison de sa relation avec le père
12 de ses enfants?
13

INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK : Avant

14 d'avoir vécu avec ma fille, il avait déjà eu une relation
15 dans laquelle il battait également sa femme. Mais je ne
16 pensais pas que cela se produirait avec notre fille, parce
17 que nous avons des relations différentes. Et il s'est avéré
18 que l'homme avait déjà battu sa femme avant de rencontrer
19 Sula.
20

INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ

21 **ROBINSON** : Il n'a jamais été accusé formellement?
22

INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK : Non, il n'a

23 jamais été devant les tribunaux, il n'a jamais été accusé.
24 Ma fille a dû aller au refuge pour femmes pour être
25

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 protégée. Avant son meurtre.

2 **INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ**

3 **ROBINSON** : Vous dites qu'elle a essayé d'aller au refuge
4 pour femmes la veille?

5 **INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK** : Je crois
6 qu'elle y est allée le 4 ou le 5 juin, elle a essayé de se
7 rendre au refuge pour femmes, mais il était plein. On lui a
8 donc demandé d'essayer de trouver des membres de sa famille
9 à Iqaluit. Il semble que la priorité ait été accordée aux
10 clients de l'extérieur de la ville qui avaient été envoyés
11 au refuge pour femmes. Mais c'était une personne de la
12 collectivité.

13 **INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ**

14 **ROBINSON** : Alors votre fille et vos petits-enfants ont été
15 assassinés. Par la suite, avez-vous reçu du soutien, par
16 exemple, des Services à la famille, des Services sociaux ou
17 de la GRC?

18 **INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK** : Nous avons
19 reçu du soutien des Inuits locaux plus que quiconque, y
20 compris les services municipaux. Deux personnes des
21 Services de santé mentale m'ont aidée. Elles ne savaient
22 pas trop comment m'approcher et m'aider. Mais ils m'ont
23 donné du soutien pour ce dont je pouvais avoir besoin et ce
24 que je pouvais nécessiter.

25 Il y a très peu de services de ce genre au

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 Nunavut, et ils ne parlent pas l'inuktitut. Nous commençons
2 à voir davantage de ces services offerts au Nunavut, mais à
3 ce moment-là, non, pas très souvent.

INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ

4 **ROBINSON** : Vous venez de parler de votre expérience avec
5 les médias. Vous avez mentionné avoir parlé à un
6 gestionnaire. Je voudrais simplement savoir ce qui s'est
7 passé, et avec qui.

INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK : Mes sœurs

8 aînées travaillent pour Radio-Canada. Beaucoup de mes amis
9 et collègues travaillent avec les médias. Et j'ai dit qu'il
10 doit y avoir une sorte de politique pour essayer d'être
11 plus respectueux des façons inuites de vivre le deuil, pour
12 leur donner de l'espace quand ils en ont besoin, quand ils
13 souffrent et qu'ils vivent avec de la douleur.

14 J'ai suggéré de laisser trois jours de repos
15 pour pouvoir pleurer et faire face au choc du meurtre de
16 votre enfant. C'est ce que je leur ai recommandé. Le
17 meurtre de ma fille a été immédiatement diffusé à la radio
18 et dans les sources de nouvelles. Et cela cause beaucoup de
19 douleur, quand vous apprenez la mort de votre propre enfant
20 par les médias.

INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ

21 **ROBINSON** : Vous avez également parlé de votre sœur. Puis-je
22 vous poser une question au sujet de Deborah, Deborah
23
24
25

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 Evaluarjuk? Deborah est donc décédée à Ottawa?

2 **INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK** : Oui, c'est
3 l'information qui nous a été donnée. Nous n'avons pas...
4 lorsqu'une personne a un problème, il peut s'agir de savoir
5 si elle a un problème cardiaque ou un appareil auditif, ou
6 si elle est diabétique ou fait des crises. Et apparemment
7 elle est morte d'une crise. Nous ne l'avions jamais vue
8 utiliser des appareils respiratoires ou des pompes pour les
9 personnes sujettes aux crises. Donc je ne sais pas. Elle a
10 été adoptée d'une autre famille. Et ses enfants, ses trois
11 enfants vivent à Ottawa. Deux ont été adoptés par des gens
12 à Iglulik, alors elle a eu cinq enfants. Ils ont conclu ces
13 accords ensemble.

14 **INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ**

15 **ROBINSON** : Savez-vous si une autopsie a été effectuée?

16 **INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK** : C'est une
17 information que je ne sais toujours pas. Cependant, j'ai
18 entendu dire qu'elle avait eu une crise pendant qu'elle
19 prenait une douche. Elle est tombée, elle a perdu ses sens
20 et elle a cessé de respirer. On nous a également dit
21 qu'elle avait vomi dans les toilettes, dans la salle de
22 bain, plus tôt. Mais nous n'avons jamais pu obtenir les
23 sources pour confirmer cela. Et nous n'avions personne à
24 contacter pour poser ce genre de questions.

25 **INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ**

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 **ROBINSON** : J'espère que je comprends correctement. Puis-je
2 vous parler de Reepa? Y a-t-il eu une autopsie effectuée
3 par la GRC?

4 **INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK** : Non, il n'y
5 a pas eu d'autre enquête. On a simplement dit qu'elle
6 s'était suicidée. J'ai essayé d'obtenir une autopsie. Comme
7 son père n'était pas d'accord, la possibilité a été
8 immédiatement écartée. Il y avait également des caméras au
9 Frobisher Inn. Et j'ai demandé si je pouvais voir les
10 enregistrement des caméras. Apparemment, ils conservent
11 les dossiers pendant 48 heures avant d'utiliser de nouveau
12 la même vidéo. On ne m'en a jamais donné l'occasion.

13 Elle est enterrée à Kuugjuaq... Churchill.
14 Ses biens ont également été renvoyés. Par la suite, je ne
15 pouvais pas entrer dans sa résidence. Je ne pouvais pas y
16 aller. Mon frère a payé son billet pour Kuugjuaq, alors
17 elle a été enterrée à Kuugjuaq.

18 **INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ**

19 **ROBINSON** : Quel âge avait-elle?

20 **INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK** : Je pense
21 qu'elle est née en 1969, le 19 novembre, c'était son
22 anniversaire. Et elle est décédée en 2006 ou 2007, oui.

23 **INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ**

24 **ROBINSON** : Je n'ai pas d'autre question. Et vous?

25 **INTERPRÈTE DE MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Non.

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 Cependant, y a-t-il d'autres éléments que vous aimeriez
2 ajouter aux recommandations que vous avez suggérées?

3 **INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK** : Oui, je
4 voudrais que mes recommandations soient mises en place,
5 surtout en ce qui concerne le droit à la vie privée en cas
6 de meurtre dans la famille. Il ne faudrait pas non plus que
7 la famille soit obligée de payer pour le retour du corps.
8 Nous avons besoin d'un système de soutien. J'aimerais
9 également que cette personne prenne la parole, si vous êtes
10 d'accord.

11 **INTERPRÈTE DE MME JEANNIE ARREAK-QULLUALIK** :
12 En tant que bénéficiaires du Nunavut et Autochtones au
13 Canada, les personnes qui ont perdu leurs enfants ou des
14 membres de leur famille à la suite d'un meurtre ne
15 devraient pas être obligées de retourner les corps et de
16 payer l'envoi ou les coûts associés. Nous avons essayé de
17 recueillir des fonds, mais en raison de la popularité de la
18 personne, des tantes, des parents, des oncles, des ménages
19 entiers de membres de la famille sont venus pour la
20 commémoration. Mais cela a pris beaucoup de temps.

21 Bien sûr, si on regarde en arrière, dans un
22 cas de meurtre qualifié de suicide, il nous a fallu
23 beaucoup de temps pour que le coroner et la GRC relâchent
24 le corps après l'autopsie et l'enquête. Et les gens
25 souffrent tout au long de cela. C'est reporté, retardé et

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 reporté encore et encore. On était rendu au printemps
2 lorsque nous avions trop d'attention.

3 Le membre de ma famille devant moi n'a pas
4 eu de processus de deuil. Nous sommes donc partis pour
5 pouvoir faire notre processus de guérison et de deuil, sur
6 les terres, sans honte, en privé. Nous avons réuni nos
7 enfants et nous sommes restés ensemble pour faire notre
8 deuil pendant six semaines.

9 **INTERPRÈTE DE MME MICAH ARREAK :** Et ce n'est
10 que lorsque le coroner a relâché le corps après une
11 autopsie, six semaines plus tard, il a fallu attendre si
12 longtemps avant que nous puissions récupérer le corps, six
13 semaines plus tard. Beaucoup d'échantillons ont dû être
14 envoyés à Toronto pour qu'on puisse les examiner plus
15 minutieusement. Le délai d'attente était donc de six
16 semaines. Et selon notre culture inuite, il faut rendre le
17 corps le plus tôt possible.

18 Ensuite, nous mettons le corps dans les
19 lieux de sépulture. Aussitôt que possible, pas six semaines
20 plus tard, comme nous avons dû faire. Beaucoup de gens que
21 je vois attendent un mois et plus pour obtenir les
22 autopsies et récupérer les corps afin de les enterrer. Je
23 ne sais pas, est-ce juste? Avons-nous à attendre aussi
24 longtemps? La culture inuite est telle que vous devez
25 enterrer un corps à sa mort.

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 Nous avons beaucoup de raisons d'être
2 reconnaisants pour l'instant. Il faudrait peut-être tenir
3 un plébiscite pour savoir qui appuierait ces idées. Pour
4 déterminer les Inuits, les Inuits traditionnels et les
5 Kondunat (transcription phonétique). Ce n'est pas quelque
6 chose que j'ai moi-même beaucoup envisagé, mais ce n'est
7 qu'une réflexion.

8 **INTERPRÈTE DE MME JEANNIE ARREAK-QULLUALIK :**

9 Les gens d'Iqaluit avaient une idée approximative du moment
10 où ils pouvaient s'attendre à recevoir le corps, ou d'avoir
11 des nouvelles concernant le corps. Il n'y avait personne en
12 particulier qui agissait en tant que porte-parole. Nous
13 connaissions cette personne, mais nous voulions la
14 confirmation que nous n'avions jamais reçue. On vous laisse
15 donc avec vos questions. Certains membres de la famille,
16 les oncles, les tantes demandaient une confirmation. Mais
17 ils n'ont pas pu obtenir de renseignements avant plusieurs
18 jours, parce que leur identité a finalement été confirmée.

19 Quand on vit dans une collectivité inuite,
20 on sait que la personne est partie. Mais sans la
21 confirmation de la pièce d'identité de la personne décédée,
22 cela cause beaucoup de... je ne veux pas dire épuisement,
23 mais...

24 **MME JEANNIE ARREAK-QULLUALIK :** ... ils
25 peuvent avoir la compassion culturelle de dire, je ne sais

**Arreak et Arreak-Qullualik
(Tungaaluk, Evaluarjuk, Arreak,
Enuaraq, Degrasse et Degrasse)**

1 pas ce que vous voulez de plus; mais je peux vous dire que
2 nous attendions simplement la confirmation de leur
3 identité. C'est tout ce que la famille avait besoin
4 d'entendre. Parce que la famille est dispersée partout...

INTERPRÈTE DE MME JEANNIE ARREAK-QULLUALIK :

5 ... Pond Inlet, Clyde River, Iglulik, Iqaluit, Kuugjuaq,
6 Ottawa; les membres de la famille vivaient à différents
7 endroits. Je voulais simplement en dire un peu plus à ce
8 sujet.
9

INTERPRÈTE DE MME LILLIAN LUNDRIGAN : Merci

10 à vous deux, Micah et Jeannie. Je n'ai pas d'autre
11 question. Si vous n'avez pas d'autre question, M. Robinson,
12 nous pourrions terminer la séance. Avons-nous terminé?
13

INTERPRÈTE POUR LA COMMISSAIRE QAJAQ

14 **ROBINSON :** Je veux simplement vous remercier. Je me sens
15 faible maintenant. Merci, nous avons terminé.
16 Merci, Micah et Jeannie. Nous voulons vous offrir nos
17 cadeaux pour votre témoignage.
18

MME LILLIAN LUNDRIGAN : Merci. Nous avons

19 terminé pour aujourd'hui.
20

21 --- Pièces (code : P01P11P0103)

22 **Pièce 1 :** Dossier contenant 12 images numériques
23 affichées lors du témoignage public de
24 Micah Arreak et Jeannie Arreak-Qullualik.

25 --- La séance est levée à 16 h 20

ATTESTATION DE LA COPISTE*

Je soussignée Shirley Chang, transcriptrice judiciaire,
atteste par la présente que j'ai transcrit ce qui précède
et qu'il s'agit d'une transcription fidèle et exacte de
l'audio numérique produit dans cette affaire.



Shirley Chang

Le 7 mai 2018

*Cette attestation renvoie à la transcription originale en
anglais.